**Compte rendu de la CPPNI**

**REMONTEES MECANIQUES et DOMAINES SKIABLES**

**Du 21/11/2022**

**Présents à la réunion pour la délégation FO : Eric BECKER, Alain MATHIEU, Claude CHARVIN, Bruno BLANCHE**

**A l’ordre du jour** :

* **Enquête salariés en cours de saison.**
* **Projets avenants : CSSCT et entretiens.**
* **Reformulation article contrats courts pour extension CCN.**
* **Rectification CCN pour congés exceptionnel du décès d’un ascendant.**
* **Projet d’association pour la découverte des domaines skiables par les salariés.**
* **Rallongement conventionnel de la prime de départ à la retraite.**
* **Retour aux 4 ans de mandat pour les CSE.**
* **Commission paritaire de suivi du régime de prévoyance et de son évolution.**
* **Rémunérations conventionnelles.**
* **Dates des prochaines réunions.**
1. **Enquête salariés.**

Cette enquête, à la demande de la délégation FO doit permettre de mieux identifier, évaluer et tenter de solutionner les problèmes rencontrés par les salariés durant leur parcours au sein de l’entreprise et à l’inter-saison, les obstacles à la sédentarisation et la vision à long terme de leur avenir professionnel. Nous validons en séance sa composition, elle sera proposée à l’ensemble des personnels sous forme de questionnaire anonyme par voie informatique.

1. **Avenants CSSCT et cadence entretiens.**

L’avenant CSSCTproposé en séancecomme négocié antérieurement rendra obligatoire la mise en place de CSSCT dans toutes les entreprises de la branche de plus de 50 ETP.

Concernant les entretiens :

Pour les permanents, entretien individuel de positionnement et professionnel toutes les 2 années civiles.

Pour les saisonniers, entretien individuel et de positionnement et professionnel toutes les 4 années civiles.

Chaque évaluateur devra obligatoirement être formé.

Pris obligatoirement sur le temps de travail, ces entretiens suivant leur format pourront être animés par une ou deux personnes, un exemplaire du support sera présenté au salarié pour étude avant son rendez-vous, un double de son évaluation lui sera remis ultérieurement contre émargement.

Un exemplaire de chaque proposition nous est remis pour étude pour rendu début décembre.

1. **Contrats courts.**

Précédemment étendu, l’avenant ne répondant plus aux exigences du conseil d’état, une nouvelle formulation précisant tous les cas pour lesquels le délai de carence n’est pas applicable nous est proposée en séance et validée.

1. **Congés exceptionnels.**

L’avenant précisant l’octroi d’un jour congé supplémentaire pour décès d’un ascendant autre que le père ou la mère n’avait pas été repris lors de la nouvelle rédaction de la CCN, l’oubli est rectifié par une ratification en séance.

1. **Projet d’association.**

Afin de permettre une minoration significative du montant des forfaits pour les salariés désireux de skier au sein d’entreprises de la branche, une association regroupant les sociétés ou régies de RM volontaires et possédant ou non un CSE permettra l’acquisition et la revente de forfaits à des prix avantageux par le biais d’une plateforme digitale gérée par JB Concept financée par DSF.

Cette plateforme sera accessible aux entreprises ou CSE adhérents à D2S2.

1. **Rallongement conventionnel de la prime de depart à la retraite.**

Plusieurs fois réclamée, cette évolution proposée par notre délégation « devrait » permettre de percevoir l’intégralité de la prime de 60 à 62 ans dégressive de 62 à 67 ans en application de l’ancien calcul. DSF accepte de travailler sur plusieurs simulations différentes.

1. **Retour aux 4 ans de mandat pour les élus du CSE.**

Nous l’avions précédemment réclamé, DSF ne se prononçant ni pour ni contre nous renvoie à la négociation avec la délégation CGT.

1. **Suivi de la prévoyance et de l’évolution du régime.**

Une Commission Paritaire prévue en après-midi nous a présenté les comptes du régime pour les années 21 et 22. Particulièrement imprécis, nous avons réclamé une clarification rapide, programmée en mars. La délégation FO propose à la branche de procéder à un appel d’offre afin d’améliorer le régime par la suppression du délai de carence.

1. **Rémunérations conventionnelles.**

La délégation DSF nous annonce une recommandation à 5,5% en dégressif pour aboutir à 3,5% au 221 si aucun accord n’est signé.

Notre proposition est claire 7% en dessous desquels nous ne descendrons pas pour aboutir à 6% au 221 ensuite en dégressif pour aboutir à 3% en bout de grille.

La CGT propose 10% en linéaire puis quitte la salle de réunion pour rencontrer certains médias convoqués par leurs soins, nous invitant à les rejoindre. Notre délégation refuse cette méthode qui nous aurait conduit à l’annulation de la suite de notre négociation et donc à l’application de la recommandation.

En fin de négociation, la délégation CGT réintègre la salle et valide notre ultime proposition de 7,1% au 200 en dégressif à 4,6% au 221 puis 3% au 222 en dégressif à 2% au 279 et 2% en linéaire jusqu’au 409. Les primes conventionnelles étant majorées de 6,2%, ce qui porte l’indemnité panier à 7,40€ l’indemnité skis bâtons à 48,03€, celle des chaussures à 20,35€, la prime de langue étrangère à 60,65€ et celle d’artificier à 38,24€.

La délégation DSF accepte à la signature cette augmentation historique dans un contexte inflationnaire inédit qui nous obligera sans doute à programmer une nouvelle rencontre en cas de décrochage des premiers indices par une augmentation substantielle du SMIC.

1. **La prochaine paritaire.**

Sauf urgence, la prochaine réunion paritaire est prévue le jeudi 23 mars.